

Les « mal-logés »

Les estimations menées à l'échelle francilienne indiquent qu'un peu plus de 1 108 300 Franciliens connaissent des conditions de logement très difficiles en 2013 (figure 1). Rapportés à la population totale de la région (11 959 800 d'habitants), ce sont donc 9,3 % des Franciliens qui souffrent du mal-logement. Deux grandes catégories de situations, aux effectifs sensiblement différents, peuvent être distinguées : les personnes disposant d'un logement, mais ayant des conditions de logement difficiles, voire très difficiles, estimées à 976 900 ; et celles privées de domicile personnel, estimées à 159 000, dont 148 000 personnes en hébergement contraint.

Parmi ces personnes, près de 30 000 cumulent les deux difficultés.

976 900 personnes logées dans des conditions très difficiles

Cette première catégorie de mal-logés regroupe deux grands sous-ensembles : les personnes vivant dans des logements privés de confort (462 400) et les personnes occupant des logements fortement surpeuplés (586 500). Parmi ces individus, 72 000 cumulent les deux difficultés. Le nombre de personnes logées dans des conditions très difficiles s'élève ainsi à 976 900.

462 400 personnes privées de confort

Selon l'ENL, 462 400 Franciliens vivent dans des logements qui présentent des inconvénients importants, soit parce qu'ils représentent un danger pour la santé ou la sécurité de leurs habitants, soit parce qu'ils ne possèdent pas les équipements sanitaires élémentaires. Il s'agit de logements situés dans des immeubles considérés comme vétustes ou de logements sans cuisine ou sans confort sanitaire. Les logements situés dans des immeubles vétustes datent d'avant 1949 dans 45 % des cas (à l'échelon régional, le parc d'avant 1949 représente 27 % du total des résidences principales). Ils sont plus souvent localisés à Paris et en petite couronne (respectivement 40 % et 34 %). Dans 91 % des cas, il s'agit d'appartements. Très majoritairement, ces logements relèvent du secteur locatif (72 %), qu'il soit social ou privé (36 % chacun). Dans le parc social, les logements ont une surface moyenne de 62 m², contre 31 m² dans le parc privé. La proportion importante de

logements sociaux dans cet ensemble est probablement liée à la méthodologie retenue : parmi les critères retenus, figure une question d'opinion sur l'appréciation générale de l'immeuble. Ceci a pu conduire un certain nombre de ménages du parc social à émettre un avis sur la qualité architecturale ou sur l'image du quartier en lieu et place de la réponse sur l'état de l'immeuble.

À l'image de l'ensemble des locataires, les ménages occupant ces immeubles vétustes présentent un profil modeste, où les familles monoparentales et les personnes seules sont proportionnellement plus nombreuses (60 %) qu'en moyenne à l'échelon régional (46 %) qu'en moyenne à l'échelon régional (46 %). 54,5 % exercent les professions d'employés ou d'ouvriers (35 % en Île-de-France) et leur revenu par UC est inférieur de 41 % au revenu régional (1 554 € contre 2 651 €). Ils consacrent 13,0 % de leurs revenus au paiement du loyer (taux net) quand ils habitent dans le parc social mais 24,9 % (taux net) quand ils logent dans le parc privé, des valeurs proches du niveau régional.

586 500 personnes vivent dans des logements surpeuplés

En 2013, 586 500 personnes vivent dans un logement fortement surpeuplé (figure 2). En moyenne, il manque au moins deux pièces à ces logements par rapport au nombre de personnes qui les occupent. En d'autres termes, faute de place, les occupants de ces logements ne peuvent vivre chez eux sans être dérangés en permanence

Les périmètres d'analyse des mal-logés en Île-de-France

Pour les personnes en hébergement contraint, deux périmètres d'analyse plus larges ont été retenus. L'enquête Logement étant une enquête par échantillon, dans certains cas, lorsque le sous-ensemble étudié rassemble peu de ménages, le nombre d'enquêtes peut se révéler insuffisant pour décrire les caractéristiques des personnes ou des ménages concernés à l'échelon régional. Pour contourner cette difficulté, le périmètre d'étude doit être élargi.

- Pour les enfants non étudiants de plus de 25 ans qui reviennent chez leurs parents et ceux qui ne peuvent pas partir du domicile, le périmètre d'analyse est l'ensemble regroupant l'Île-de-France et les autres grandes agglomérations de 200 000 à 2 000 000 d'habitants, soit 12 234 300 ménages. Ces deux entités géographiques présentent en effet des dynamiques socio-économiques qui permettent de les rapprocher*.

- Pour les personnes sans lien familial et hébergées chez un particulier, le périmètre d'analyse est l'échelon national, soit 28 059 800 ménages.

- Les personnes qui disposent d'un logement mais vivent dans des conditions très difficiles : pas d'extension de périmètre. Le nombre d'enquêtes est en effet suffisant pour mener des analyses sur le seul périmètre francilien.

* Les 148 000 personnes sont issues du périmètre francilien. En ajoutant les autres grandes agglomérations françaises, les effectifs passent de 148 000 à 327 600 personnes (voir tableau).

ou causer un dérangement. C'est le cas, par exemple, d'une famille de quatre personnes qui loge dans un deux pièces ou d'une famille monoparentale de deux personnes qui vit dans un studio. Les ménages en surpeuplement accentué vivent pour la plupart dans des appartements (95 % pour

1 Le nombre de mal-logés en Île-de-France et en France métropolitaine

	Île-de-France		France	
	Effectifs	%	Effectifs	%
Personnes privées de domicile personnel				
Dont en hébergement « contraint » chez des tiers (a)	148 000	23,0	642 700	100
en chambres d'hôtel (b)	11 000	44,5	24 700	100
Ensemble	159 000	23,8	667 400	100
Personnes avec des conditions de logement très difficiles				
Dont privation de confort (c)	462 400	22,1	2 096 500	100
dont surpeuplement « accentué » (d)	586 500	62,8	934 300	100
moins les doubles comptes (c) et (d)	-72 000	48,3	-149 100	100
Ensemble	976 900	33,9	2 881 700	100
moins les doubles comptes (a), (b), (c) et (d)	-27 600		-53 300	
Total	949 300		2 828 400	
Total personnes mal-logées	1 108 300	31,7	3 495 800	100

Lecture : 23,0 % = 148 000/642 700. 23,0 % des hébergés contraints vivent en Île-de-France.

Source : Insee, enquêtes Logement 1988 à 2013.

72 % de ménages vivant en appartement dans la région), dont un grand nombre construits entre 1949 et 1974 (41 %). Ces ménages sont majoritairement localisés en petite couronne (50 % contre 37 % de ménages franciliens vivant en petite couronne). Ils relèvent du secteur locatif dans 81,5 % des cas, à parts à peu près égales entre le social et le privé (libre et sous location). Dans le parc social, les logements font 65 m², contre 34 m² dans le parc locatif privé. Les ménages occupants des logements surpeuplés disposent eux aussi de revenus modestes. Au sein de ces ménages, les familles monoparentales sont quatre fois plus présentes (37 %) qu'à l'échelon régional (10 %). 69 % d'entre eux exercent les professions d'employés ou d'ouvriers (35 % en Île-de-France) et leur revenu par UC est inférieur de 58,5 % au revenu moyen régional (1 099 € contre 2 651 €). Les locataires consacrent 10,0 % de leurs revenus au paiement du loyer quand ils habitent dans le parc social et 20,1 % quand ils logent dans le parc privé. Ils perçoivent très fréquemment des aides au logement (61 % dans le parc social et 48 % dans le parc privé). Comparativement à la moyenne francilienne, ces ménages sont jeunes (42 ans pour la personne de référence contre 52 ans en Île-de-France) et de grande taille (4,32 personnes contre 2,33). Ils ont en effet 2,01 enfants en moyenne (0,68 en Île-de-France). Plutôt en début ou milieu de parcours résidentiel, ils sont donc nombreux à souhaiter changer de logement (69 % contre 31 % des Franciliens). Dans la très grande majorité, c'est pour rester locataire (88 % contre 52 % des ménages franciliens qui souhaitent changer de logement), principalement dans le parc social (69 % ont déposé une demande).

Ces situations d'inconfort et de surpeuplement renvoient plus largement à la question de l'offre de logements en direction des ménages à faibles ressources, contraints d'attendre plusieurs mois, voire plusieurs années, un logement abordable et dimensionné à la taille de leur ménage.

159 000 personnes privées de domicile personnel dont 148 000 en hébergement contraint

Cette deuxième catégorie regroupe les personnes vivant en hébergement contraint chez un tiers ou logées à l'hôtel. Nettement moins nombreux et faute d'effectifs suffisants, les personnes logées à l'hôtel (11 000) ne feront pas l'objet d'une analyse. Les 148 000 personnes qui vivent en hébergement contraint chez un tiers regroupent deux ensembles : les 116 900 enfants non étudiants de plus de 25 ans (parmi lesquels

2 Personnes privées de confort ou vivant dans des logements surpeuplés en Île-de-France

En %	Personnes vivant dans des immeubles ou logements privés de confort	Personnes vivant dans des logements surpeuplés	Total Île-de-France
Effectif	462 400	586 500	11 915 100
Caractéristiques des ménages auxquels appartiennent ces personnes			
Effectif des ménages	202 100	135 800	5 122 000
Âge de la personne de référence	48,1	42,2	51,7
Taille du ménage	2,29	4,32	2,33
Appartements	91,4	95,3	71,7
Immeubles 1949-1974	35,6	41,1	35,3
Immeubles avant 1949	45,5	24,5	26,5
Locataires parc libre et meublé	35,9	42,5	23,8
Locataires parc social	36,4	39,0	24,3
Surface parc locatif social (en m ²)	62,0	64,9	64,2
Surface parc locatif libre et meublé (en m ²)	30,7	34,2	48,4
Personnes seules	43,1	/	35,8
Familles monoparentales ¹	16,9	37,3	10,3
Ménages sans lien familial	ns	ns	2,7
Employés-ouvriers ²	54,5	68,6	34,7
Revenu moyen (en €/mois)	2 297	2 597	4 117
Revenu/UC (en €/mois)	1 554	1 099	2 651
Taux d'effort net parc social	13,0	10,0	13,9
Taux d'effort net parc locatif libre et meublé	24,9	20,1	23,3
Ménages souhaitant changer de logement	57,6	69,0	31,4
Dont qui souhaitent devenir locataires	71,0	87,7	51,6
qui ont fait une demande de LLS ³	50,5	68,9	39,5

3 Personnes privées de confort ou vivant dans des logements surpeuplés en France métropolitaine

En %	Personnes vivant dans des immeubles ou logements privés de confort	Personnes vivant dans des logements surpeuplés	Total France métropolitaine
Effectif	2 096 500	934 400	63 216 200
Caractéristiques des ménages auxquels appartiennent ces personnes			
Effectif des ménages	940 100	217 574	28 059 800
Âge de la personne de référence	51,4	41,7	53,4
Taille du ménage	2,23	4,29	2,25
Appartements	57,5	91,0	43,4
Immeubles 1949-1974	36,7	41,5	29,8
Immeubles avant 1949	43,5	27,8	26,5
Locataires parc libre et meublé	36,7	47,6	23,7
Locataires parc social	25,7	31,8	15,9
Surface parc locatif social (en m ²)	70,6	69,3	68,7
Surface parc locatif libre et meublé (en m ²)	54,9	37,9	62,6
Personnes seules	42,0	/	34,3
Familles monoparentales ¹	15,0	39,3	8,4
Ménages sans lien familial	ns	ns	2,5
Employés-ouvriers ²	54,4	63,2	44,2
Revenu moyen (en €/mois)	1 981	2 475	3 267
Revenu/UC (en €/mois)	1 328	1 038	2 107
Taux d'effort net parc social	12,0	9,6	13,5
Taux d'effort net parc locatif libre et meublé	20,7	18,9	21,0
Ménages souhaitant changer de logement	46,1	65,5	22,6
Dont qui souhaitent devenir locataires	73,3	83,1	50,2
qui ont fait une demande de LLS ³	46,2	63,0	33,9

¹ Sont considérés ici les enfants célibataires sans limite d'âge.

² La catégorie socioprofessionnelle « retraité » est ventilée selon les catégories effectives avant la retraite.

³ LLS : logement locatif social.

ns : non significatif.

Source : Insee, enquêtes Logement 1988 à 2013.

4 Personnes en hébergement contraint chez un tiers dans les grandes agglomérations françaises (Île-de-France et autres grandes agglomérations de 200 000 à 2 millions d'habitants)

En %

	Enfants non étudiants de plus de 25 ans de retour chez les parents	Enfants non étudiants de plus de 25 ans qui vivent chez les parents	Hébergés de moins de 60 ans sans lien familial	Hébergés de plus de 60 ans sans lien familial	Total hébergés et sans lien familial	Total hébergés contraints	Total Île-de-France et autres grandes agglomérations
Caractéristiques des personnes hébergées							
Effectif	159 500	99 300	38 100	30 700	68 800	327 600	27 232 600
Dont en Île-de-France	63 300	53 600	ns	ns	31 100	148 000	
Âge moyen	35,9	31,1	ns	ns			39,0
Employés-ouvriers	56,7	64,4	ns	ns			30,9
Raisons de l'arrivée de l'hébergé							
Rupture familiale ou deuil	41,2	/	ns	/			/
Durée d'installation							
Retour depuis moins de 3 ans	53,5	/	ns	/			/
Dont depuis moins d'1 an	28,1	/	ns	/			/
Caractéristiques des ménages hébergeurs							
Effectif	150 400	89 400	36 900	27 600	64 500	304 300	12 234 300
Âge de la personne de référence	59,6	59,5	ns	ns			51,7
Employés-ouvriers ¹	51,6	62,6	ns	ns			39,7
Familles monoparentales et ménages sans lien de famille ²	43,2	37,8	ns	ns			12,3
Dont familles monoparentales	28,3	ns	ns	ns			9,3
Revenu moyen (en €)	4 713	3 857	ns	ns			3 550
Revenu/UC (en €)	2 236	1 835	ns	ns			2 309
Appartements	52,6	65,0	ns	ns			65,8
Surface appartement (en m ²)	80,6	73,6	ns	ns			62,2
Locataires	41,8	60,3					
Dont locataires parc social	29,8	44,7	ns	ns			20,9
Propriétaires	58,2	ns	ns	ns			48,2
Logements non surpeuplés	79,5	70,2	ns	ns			84,7
Logements surpeuplés ³	ns	ns	ns	ns			15,3

La totalité des statistiques présentées dans ce tableau concerne les grandes agglomérations françaises.

¹ La catégorie socioprofessionnelle « retraité », est ventilée selon les catégories effectives avant la retraite.

² Sont considérés ici les enfants célibataires sans limite d'âge.

³ Il s'agit essentiellement de surpeuplement modéré. En moyenne, il manque une pièce au logement.

ns : non significatif.

Source : Insee, enquêtes Logement 1988 à 2013.

on distingue ceux qui reviennent au domicile de leurs parents et ceux qui ne peuvent pas en partir) et les 31 100 personnes en hébergement contraint chez un particulier, sans relation familiale.

116 900 enfants non étudiants de plus de 25 ans hébergés chez leurs parents

La description de ces personnes sera issue des données du périmètre regroupant l'Île-de-France et les autres grandes agglomérations françaises de 200 000 à 2 millions d'habitants (*Les périmètres d'analyse des mal-logés en Île-de-France*).

... dont 63 300 enfants non étudiants de plus de 25 ans qui reviennent chez leurs parents

Les 63 300 enfants non étudiants de plus de 25 ans partis du domicile parental et qui s'y réinstallent constituent la première

catégorie de personnes contraintes de vivre chez un tiers (*figure 4*). Cette population plutôt jeune (36 ans) exerce plus fréquemment des métiers d'employés ou d'ouvriers (57 %) que dans la moyenne des grandes agglomérations françaises (Île-de-France comprise). Les parents qui les hébergent sont plus souvent employés-ouvriers que l'ensemble des habitants des grandes agglomérations (52 % contre 40 %). Leur revenu par unité de consommation (UC) n'est par contre inférieur que de 3,2 % au revenu par UC des grandes agglomérations.

Plus souvent propriétaires (58 % contre 48 % dans les grandes agglomérations), ils habitent moins en appartement (53 % contre 66 %). Ces derniers affichent cependant des surfaces relativement grandes : 81 m² contre 62 m² dans les grandes agglomérations (Île-de-France comprise).

Dans la majorité des cas, les causes de retour chez les parents sont consécutives à

Comment appréhender le mal-logement ?

Estimer le nombre de ménages mal-logés est, par définition, complexe, en raison de la multiplicité des concepts utilisés et de leurs évolutions dans le temps, mais aussi à cause de la diversité des sources à mobiliser.

Selon un rapport du Cnis, l'enquête nationale Logement (ENL) fait partie, depuis 2002, des sources « irremplaçables » et « riches en variables » à même de quantifier les personnes mal-logées.

Suivant ces recommandations, la dernière enquête (2013) a d'ailleurs introduit de nouvelles questions ou modifié celles déjà existantes, notamment pour cerner les situations d'hébergement contraint chez un tiers. Grâce au suréchantillonnage de la région Île-de-France, il est possible d'établir un effectif de mal-logés pour la région capitale.

une séparation (41 % des causes exprimées), une perte d'emploi ou des problèmes financiers. Dans plus d'un cas sur deux (54 %), ce retour date de moins de

5 Personnes vivant en hébergement contraint chez un tiers en France métropolitaine

En %

	Enfants non étudiants de plus de 25 ans de retour chez les parents	Enfants non étudiants de plus de 25 ans qui vivent chez les parents	Hébergés de moins de 60 ans sans lien familial	Hébergés de plus de 60 ans sans lien familial	Total	Total hébergés contraints	Total France métropolitaine
Caractéristiques des personnes hébergées							
Effectif	337 500	152 800	69 400	83 000	152 400	642 700	63 216 200
Dont en Île-de-France	63 300	53 600	ns	ns	31 100	148 000	
Âge moyen	37,6	31,0	39,6	74,0			40,5
Employés-ouvriers	61,2	61,7	68,9	ns			35,0
Raisons de l'arrivée de l'hébergé¹							
Rupture familiale ou deuil	38,9	/	ns	/			/
Problèmes financiers	15,8	/	ns	/			/
Problème de perte d'emploi	24,1	/	/	/			/
Durée d'installation							
Retour depuis moins de 3 ans	53,5	/	54,9	/			/
Dont depuis moins d'1 an	28,1	/	ns	/			/
Caractéristiques des ménages hébergeurs							
Effectif	326 500	138 900	67 400	71 600	139 000	604 400	28 059 800
Âge de la personne de référence	60,7	59,9	47,8	69,4			53,4
Ménages de 2 personnes ²	31,6	ns	ns	72,9			67,4
Ménages de 3 personnes ou plus	68,4	76,9	62,8	ns			32,7
Employés-ouvriers ³	57,6	62,3	59,3	ns			44,2
Familles monoparentales et ménages sans lien de famille ⁴	48,0	37,9	73,3	89,8			10,9
Dont ménages sans lien de famille	20,8	ns	50,9	87,3			2,5
Revenu moyen (en €)	4 111	3 628	2 721	3 339			3 267
Revenu/UC (en €)	2 024	1 734	1 376	2 038			2 107
Maisons	65,7	48,8	ns	72,7			56,6
Appartements	34,3	51,2	65,3	ns			43,4
Surface appartement (en m ²)	82,1	75,7	60,7	ns			63,0
Locataires	26,6	46,8	62,3	ns			39,6
Dont locataires parc social	18,3	33,2	ns	ns			15,9
Propriétaires	70,9	48,9	ns	79,6			57,9
Logements non surpeuplés	87,9	78,7	ns	89,4			90,5
Logements surpeuplés ⁵	12,1	ns	ns	ns			9,5

La totalité des statistiques présentées dans ce tableau concerne la France métropolitaine.

¹ Ces pourcentages ne s'additionnent pas car plusieurs réponses sont possibles.

² Au niveau national, le pourcentage indiqué intègre les ménages d'une personne.

³ La catégorie socioprofessionnelle « retraité », est ventilée selon les catégories effectives avant la retraite.

⁴ Sont considérés ici les enfants célibataires sans limite d'âge.

⁵ Il s'agit essentiellement de surpeuplement modéré. En moyenne, il manque une pièce au logement.

ns : non significatif.

Source : Insee, enquêtes Logement 1988 à 2013.

trois ans (dont 28 % depuis moins d'un an). Comme le révèlent les raisons principales qui poussent au retour, le secours des parents va au-delà d'une simple aide économique. Ils apportent aussi un soutien important d'ordre affectif et psychologique.

... dont 53 600 enfants non étudiants de plus de 25 ans qui ne peuvent pas partir du domicile parental

Les 53 600 enfants non étudiants de plus de 25 ans souhaitant partir de chez leurs parents mais qui ne le peuvent pas faute de moyens financiers composent la seconde catégorie de personnes connaissant un hébergement contraint. Au regard de leurs

caractéristiques socio-économiques, ces personnes sont dans une situation économique plus difficile que les enfants qui reviennent chez leurs parents : ces personnes sont plus jeunes (31 ans) et appartiennent plus fréquemment aux catégories employés ou ouvriers (64 %).

De même, leurs parents sont globalement plus modestes que ceux qui relogent un de leurs enfants : 63 % d'entre eux exercent les métiers d'employés ou d'ouvriers, et leur revenu est sensiblement inférieur au revenu moyen par UC (- 20,5 %) observé dans les grandes agglomérations (Île-de-France comprise), en raison notamment de la présence très importante des familles monoparentales.

L'analyse des conditions de logement des hébergeurs montre que 45 % d'entre eux occupent un logement dans le parc social (contre 21 % en moyenne dans le périmètre des grandes agglomérations). Près des deux tiers vivent dans des appartements, plutôt grands (74 m²). Ils sont aussi plus nombreux à vivre dans des logements surpeuplés.

Les difficultés économiques de cette population constituent l'explication majeure du maintien chez les parents, qui sont eux-mêmes relativement fragiles économiquement. Faute d'offre suffisante de logements en rapport avec leurs ressources, notamment en petits logements sociaux, ces jeunes de condition modeste seront dans l'impossibilité de partir le moment venu.

31 100 personnes sans lien familial et hébergées chez un particulier

La description de ces 31 100 personnes est issue des données nationales. Même s'il existe des différences notables entre l'Île-de-France et la France métropolitaine, les causes de l'hébergement contraint diffèrent peu d'une région française à l'autre.

Cette dernière catégorie d'hébergés contraints regroupe deux ensembles : d'une part, les personnes de moins de 60 ans (c'est-à-dire encore en âge de travailler) dont les ressources ne sont pas suffisantes pour acquitter un loyer ; d'autre part, les personnes qui ont plus de 60 ans, quel que soit leur niveau de ressources. La première catégorie (les moins de 60 ans démunis de moyens financiers) représente 45,5 % de ces personnes. Elles ont 40 ans d'âge moyen et appartiennent souvent à la catégorie employés-ouvriers (69 %). Les ménages qui les accueillent ont 48 ans en moyenne et sont très fréquemment des ménages sans enfant ou des familles monoparentales (73 %). Ils sont particulièrement modestes : leurs revenus par UC sont inférieurs de 34,7 % au niveau national. Cet accueil déclenche ou aggrave les situations de surpeuplement, très fréquentes au sein de ces ménages. Dans l'ensemble, cette première catégorie d'individus a été accueillie suite à une séparation, à des problèmes financiers ou au désir de se rapprocher de son emploi, et ce dans des proportions comparables.

Dans 55 % des cas, ces hébergés sont installés chez leurs « hébergeurs » depuis moins de trois ans, dont une part importante depuis moins d'un an.

Les difficultés économiques constituent aussi l'explication majeure de ces installations chez des tiers qui affichent une réelle fragilité économique, tout comme leurs hébergés. Comme les enfants de plus de 25 ans qui restent au domicile parental, ces ménages pâtissent de délais d'attente anormalement longs pour l'obtention d'un logement social.

85 800 Franciliens mal-logés non recensés par l'enquête nationale Logement en 2013

Le champ de l'enquête Logement ne concerne que les logements dits « ordinaires ». Ainsi les mal-logés vivant, par exemple, en collectivité* ou logés dans des habitations mobiles (caravanes, bateaux...), tout comme les « sans-domicile » échappent donc à cette enquête.

Des statistiques s'appuyant sur d'autres sources permettent de combler ce vide. Ainsi, aux mal-logés non recensés par l'enquête Logement peuvent s'ajouter :

42 000 personnes sans domicile

Selon l'enquête de l'Insee sur les sans-domicile de 2012, 42 000 personnes sont sans abri ou accueillies temporairement dans des hôtels ou des centres d'hébergement d'urgence (CHU) pris en charge financièrement par des associations. Ces sans-domicile sont plutôt jeunes, de sexe masculin et d'origine étrangère. Par rapport à la précédente enquête, réalisée en 2001, cette population est un peu plus âgée et plus féminine (voir *Insee Première* n° 1455, juillet 2013). Source : Ined, Insee, Enquête Sans-domicile 2012.

9 900 personnes dans des habitations de fortune**

Cette dénomination, issue d'une comptabilisation via le recensement de 2011, regroupe les personnes vivant dans des cabanes, dans des constructions provisoires, et celles vivant à l'année en camping ou en mobile-home. C'est en grande couronne qu'elles sont les plus nombreuses (65 % du total dont 23 % en Seine-et-Marne). Source : Insee, recensement de la population 2011.

21 600 personnes en chambres collectives dans des foyers de travailleurs migrants (FTM)

Les FTM sont à l'origine des hébergements temporaires apparus au milieu des années 1950. Depuis les années 1970, ils constituent le mode d'hébergement privilégié pour les immigrés isolés issus de l'Afrique subsaharienne et de l'Afrique du Nord. Ces établissements proposent un hébergement en chambres collectives ou individuelles, et des locaux affectés à la vie commune (salle de convivialité, réfectoire social...). La quasi-totalité des FTM accueille des hommes seuls. En 1997, a été lancé un plan de traitement pour transformer les FTM qui n'offrent que des chambres collectives.

En Île-de-France, selon la liste établie par la commission interministérielle pour le logement des populations immigrées (Cilpi) de juillet 2014, 21 637 places en chambres collectives (dans 97 établissements) sur un total de 50 059 places, n'ont pas encore fait l'objet d'une transformation en chambres individuelles. Source : Cilpi, juillet 2014.

12 300 « gens du voyage » sans place dans les aires d'accueil

Les gens du voyage mal-logés sont tous ceux qui ne peuvent accéder à un emplacement de caravane sur un terrain prévu à cet effet. Selon les objectifs des schémas départementaux d'accueil des gens du voyage, il manque 3 065 places de caravane en aires d'accueil en Île-de-France (2 285 places réalisées pour un objectif de 5 350). Ce sont donc 12 300 personnes qui n'ont pas de places dans une aire d'accueil, si l'on applique le ratio de quatre personnes logées par caravane. Source : Diagnostic préalable à l'élaboration du schéma régional de l'habitat et de l'hébergement, IAU Île-de-France et Fors, 2015.

* Foyers de travailleurs, résidences sociales, résidences universitaires, internats, maisons de retraite.

** Parmi ces personnes, certaines sont aussi comptées sans-domicile.

La seconde catégorie (les plus de 60 ans, sans critère de ressources) représente 54,5 % de ces hébergés. Retraités pour la plupart et âgés de 74 ans en moyenne, ils affichent un profil quelque peu différent : les catégories socioprofessionnelles avant leur retraite montrent des profils moins modestes, les employés ou ouvriers étant moins nombreux.

Ces personnes sont accueillies par des ménages également âgés (69 ans), dont le revenu mensuel par UC est comparable à

celui du niveau national (2 038 € contre 2 107 € par UC, soit - 3,3 %). Très fréquemment hébergés par des ménages sans enfant (87 %), ils connaissent de meilleures conditions de logement : la très grande majorité (89 %) ne vit pas en surpeuplement. Pour ce public, ces hébergements vont au-delà d'une solidarité économique. En effet, 73 % de ces ménages hébergeurs sont constitués de deux personnes désireuses probablement de vivre à nouveau en couple ou de fuir une solitude trop pesante. ■